GREFFE
du Tribunal de Commerce de
POITIERS
24 Rue du Moulin à Vent
86036 POITIERS CEDEX
- N° SIRET : 30115856400023 -
- CODE APE 741 A -

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SOCIETE ANONYME
STE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU
149 Avenue du 8 Mai 1945

86000 POITIERS

Dépôt effectué par :

SOCIETE ANONYME
CIGECO S.A.
3 CHEMIN DES VERSANNES

87200 SAINT JUNIEN

Numéro RCS : POITIERS B 328 659 131 <2252/1983B00186>

Dénomination sociale :
SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU
(S.C.A.P)

Pièces déposées le 06/07/2001 Numéro : 2101526

RAPPORT COMMISSAIRE FUSION **15/06/2001**
sur les apports éffectués par la Société COMMERCIALE AUTOMOBILE DE L'ANGOUMOIS, AUTOMOBILIS et Société COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V. à la Société COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU.

********* CECI N'EST PAS UNE FACTURE *********

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS
86020 VIENNE

JEAN-CLAUDE ROUME
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION

SUR LES APPORTS EFFECTUES

PAR LA SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DE L'ANGOUMOIS, AUTOMOBILIS ET SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V.

A LA SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU

33, RUE PÉTINIAUD-BEAUPEYRAT
87000 LIMOGES
TÉLÉPHONE 05 55 33 86 90
TÉLÉCOPIE 05 55 33 86 99

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté

En exécution de la mission de Commissaire unique à la fusion qui m'a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de POITIERS, en date du 08 juin 2001, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DE L'ANGOUMOIS SA, SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V. et AUTOMOBILIS SA, dans le cadre de la fusion avec votre SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU SA.

1. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Sociétés concernées

- ✓ La **SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU** est une Société Anonyme, au capital de 2.000.000 FRF composé de 20.000 actions de 100 FRF, entièrement libérées, dont le siège social est situé 149, avenue du 8 mai 1945 – 86000 POITIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS, sous le numéro B 328.659.131.

Son objet est le suivant :
Vente et réparation de tous véhicules neufs ou d'occasion, entretien, commerce de pièces détachées, de tous accessoires, vente de tous carburants, lubrifiants et pneumatiques, location courte et longue durée de véhicules sans chauffeur.

- ✓ La **SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DE L'ANGOUMOIS** est une Société Anonyme, au capital de 750.000 FRF composé de 3.000 actions de 250 FRF, entièrement libérées, dont le siège social est situé Z.A. Les Montagnes – 16430 CHAMPNIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGOULEME sous le numéro B 393.580.980.

Son objet est le suivant :
Achat, vente de voitures neuves et d'occasion, entretien et réparation de tous véhicules automobiles, vente de carburants, lubrifiants, pneumatiques, pièces de rechange et de tous accessoires pour automobiles, location de véhicules automobiles sans chauffeur.

- ✓ La **Société AUTOMOBILIS** est une Société Anonyme, au capital de 250.000 FRF composé de 2.500 actions de 100 FRF, entièrement libérées, dont le siège social est situé Espace Mendès-France, rue Jean Cousinet – 79000 NIORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT, sous le numéro B 330.954.736.

Son objet est le suivant :
Achat, vente, location de tous véhicules de tourisme utilitaire ou poids lourds et véhicules industriels neufs ou d'occasion, entretien, réparation, mécanique générale, tôlerie, peinture, électricité automobile, vente de pièces détachées et accessoires, vente d'essence, fuel, huiles carburant, graisses et lubrifiants, toutes activités de station-service et vente de produits alimentaires, articles souvenirs.

- ✓ La **SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V.** est une Société en nom collectif, au capital de 50.000 FRF composé de 500 parts de 100 FRF, intégralement libérées, dont le siège social est situé 137, avenue du 8 mai 1945 – 86000 POITIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS, sous le numéro B 383.658.747.

Son objet est le suivant :
Travaux de mécanique, entretien, réparations de véhicules automobiles.

But de l'opération

Les Sociétés AUTOMOBILIS SA, SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DE L'ANGOUMOIS SA et SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU SA sont des filiales de la Société SOCHAUX MOTORS. Elles exercent toutes les trois l'activité de concession automobile de la marque PEUGEOT sur trois secteurs géographiques limitrophes.

En outre, lors de cette opération, la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU SA absorbera sa filiale à 100 %, la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V. qui est une Société en nom collectif , au capital de 50.000 F, qui exerce l'activité de prestataire de services après vente pour le compte de sa Société mère.

La fusion de ces Sociétés doit créer un effet de synergie entre les Sociétés concernées et permettre de réaliser des économies d'échelle grâce à la réduction des charges de structure.

Le procédé utilisé pour atteindre ces objectifs est la fusion par absorption des Sociétés : SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DE L'ANGOUMOIS SA, AUTOMOBILIS SA et SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V. par la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU SA.

Bases de la fusion

La fusion est stipulée avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.

Pour établir les conditions de la fusion, il a été décidé de retenir les comptes de chacune des sociétés, arrêtés au 31 décembre 2000.

Propriété, jouissance et conditions

Les biens et droits apportés seront pris en l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

Votre Société aura la jouissance des biens et droits apportés, à compter du 1er janvier 2001. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après approbation de l'opération par votre Assemblée Générale Extraordinaire.

Toutes les opérations effectuées du 1er janvier 2001 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime fiscal prévu à l'article 816 et suivants du Code Général des Impôts pour les droits d'enregistrement et à l'article 210 A du même Code en matière d'Impôt sur les Sociétés.

2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

DESCRIPTION

Aux termes de la convention de fusion signée par les organes de direction des trois Sociétés, l'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi :

I - Apport de la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DE L'ANGOUMOIS SA

A) ACTIF APPORTE

1. Immobilisations incorporelles500 000 F

2. Immobilisations corporelles2 546 588 F

3. Immobilisations financières.....618 895 F

4. Stocks23 714 435 F

5. Valeurs réalisables et disponibles.....12 547 385 F

Soit un montant de l'actif apporté de39 927 303 F

B) PASSIF PRIS EN CHARGE

1. Provisions pour risques et charges.....409 897 F

2. Dettes financières6 627 627 F

3. Autres dettes28 044 477 F

Soit un montant de passif pris en charge de35 082 001 F

ACTIF NET APPORTE.....4 845 302 F

II - Apport de la Société AUTOMOBILIS SA

A) ACTIF APPORTE

1. Immobilisations corporelles1 049 585 F

2. Immobilisations financières.....551 734 F

3. Stocks19 736 646 F

4. Valeurs réalisables et disponibles.....8 680 994 F

Soit un montant de l'actif apporté de30 018 958 F

B) PASSIF PRIS EN CHARGE

1. Provisions pour risques et charges.....133 254 F

2. Dettes financières5 043 012 F

3. Autres dettes19 746 460 F

Soit un montant de passif pris en charge de24 922 727 F

ACTIF NET APPORTE.....5 096 231 F

III - Apport de la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V.

A) ACTIF APPORTE

1. Immobilisations corporelles134 031 F

2. Valeurs réalisables et disponibles.....1 455 170 F

Soit un montant de l'actif apporté de1 589 201 F

B) PASSIF PRIS EN CHARGE

1. Dettes financières263 F

2. Autres dettes1 432 108 F

Soit un montant de passif pris en charge de1 432 371 F

ACTIF NET APPORTE.....156 831 F

ACTIF NET TOTAL APPORTE.....10 098 364 F

Les éléments d'actif et de passif des Sociétés : SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DE L'ANGOUMOIS SA, SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V. et AUTOMOBILIS SA sont apportés à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes desdites Sociétés, arrêtés au 31 décembre 2000.

Compte tenu de l'annulation dans les livres de la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU SA de la valeur comptable des parts de la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU S.A.V. qu'elle détient à 100 % et qui figurait pour 51.068 F, il en résultera pour la Société absorbante SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU SA une augmentation de capital de 2.580.000 F et une prime de fusion de 7.467.296 F.

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- ✓ vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- ✓ contrôler la valeur attribuée aux apports,
- ✓ m'assurer que les évènements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

4. CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur nette globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 10.098.364 F.

Le montant de l'actif net apporté par les Sociétés absorbées est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la Société absorbante augmentée de la prime de fusion.

Fait à Limoges, le 15 juin 2001

LE COMMISSAIRE A LA FUSION

Jean-Claude ROUME

